



## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### - Séance du 21 janvier 2021 -

Etaient présents :

M. BAILLON, M. CASENAVE, Mme DURRANS, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. ALLESSANDRELLO, M. BARROS, Mme BERNUS, Mme BONNEAU, M. DAGNEAU, Mme LUIJTEN, Mme LESPINET-NAJIB.

Etaient représentés :

M. HOYAUX, Mme LAURENT, Mme ROUMANOS, Mme AUDEBERT, M. RICHARD.

Etaient invités :

Mme COUSSERAND-BLIN, Mme DUPUY, M. HAUQUIN, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MIRAS, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00.

Elle informe les membres de la CFVU de la démission de Mme Lérique élue au collège A et présente M. Hoyaux qui la remplace désormais au sein de cette commission.

M. Hoyaux, professeur de géographie sociale et culturelle, responsable de la licence Géographie et Directeur du département de Géographie.

Nombre de membre présents	21
Nombre de membres représentés	5

### **I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020.**

## II/ CAPACITÉS D'ACCUEIL EN PREMIÈRE ANNÉE DES BACHELORS UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT). RÉFORME DU BUT

Mme Cousserand-Blin, Directrice de l'IUT Bordeaux Montaigne indique que la réforme du BUT<sup>1</sup>entre en vigueur à la rentrée 2021. Cette ouverture fait suite à l'arrêté de création publié en décembre 2019.

Le BUT est un diplôme nationale universitaire de grade licence (en 3 ans).

Il s'agit d'une formation sélective et accessible aux bacheliers généraux et technologiques avec 24 spécialités reconnues (reprise des spécialités du DUT, pas de création).

Un programme national visant la professionnalisation par l'acquisition de compétences reconnues et recherchées par les milieux socio-professionnels.

Le parcours d'un BUT est défini par 4 à 6 blocs de compétences. Chaque bloc est décliné par niveau tout au long du parcours et chaque spécialité peut proposer 1 à 5 parcours, tous définis par le plan national.

Les programmes pédagogiques seront construits autour d'un référentiel de compétences dont une part importante est laissée au volet professionnel (40 % en information-communication et carrières sociales ; à 50% en MMI).

La formation pourra être intégrée par les étudiants à différent niveau grâce à des passerelles.

Les mobilités internationales seront facilitées.

Une formation en alternance qui pourra s'étendre sur tout ou partie du cursus.

Organisation de la formation :

- 1800h/2000h d'enseignement dont 1/3 d'adaptations locales proposées par les équipes pédagogiques en fonction d'une situation socio-économique locale et des profils des étudiants accueillis,
- 600h de projets tutorés encadrés,
- 22 à 26 semaines de stage

A la rentrée 2021/2022, seul le BUT 1<sup>ère</sup> année sera créé.

Les parcours ouverts en BUT 1 :

- Spécialité Carrières sociales
  - Animation sociale et socioculturelle
  - Villes et territoires durables
- Spécialité Information – Communication
  - Communication des organisations
  - Information numérique dans les organisations
  - Métiers du livre et du patrimoine
  - Publicité

Les parcours ouverts après le BUT 1 :

- Spécialité Métiers du multimédia et de l'internet
  - Stratégie de communication numérique et design d'expérience
  - Création numérique
  - Développements web et dispositifs interactifs

Mme Mellac dit que cette réforme modifie en profondeur les programmes nationaux des IUT et regrette que cette réforme doive se faire sans en connaître le programme.

---

<sup>1</sup> Bachelor Universitaire de Technologie

Mme Cousserand-Blin évoque une réforme à marche forcée. Elle précise que le programme de la première année est national. Le tiers d'adaptation locale n'aura lieu qu'à partir de la deuxième année.

M. Pichon insiste sur l'enjeu que va représenter la construction des passerelles avec les autres parcours de l'université notamment en raison de la disparition des années spéciales et de la profonde transformation des licences professionnelles.

M. Valat demande si le renforcement de la dimension internationale des BUT remet en cause l'existence des DUETI. Il évoque la gestion complexe des étudiants issus de cette formation qui font prévaloir l'acquisition de crédits ECTS pour une entrée en master.

Mme Cousserand-Blin dit que la place des DU dans cette réforme n'a pas été abordée au niveau national pour le moment.

Elle pense que le niveau des étudiants issus de DUETI à l'international doit être apprécié par les équipes pédagogiques lors du recrutement.

Elle présente les capacités d'accueil.

Spécialité	Parcours	Capacité d'accueil 2020/2021 (DUT)	Capacité d'accueil 2021/2022 (BUT)
Carrières sociales	Animation sociale et socioculturelle	120	100
	Villes et territoires durables	30	25
Information communication	Communication des organisations	30	25
	Information numérique dans les organisations	30	25
	Métiers du livre et du patrimoine (Métiers des bibliothèques)	30	25
	Métiers du livre et du patrimoine (Edition – librairie)	30	25
	Publicité	30	25
Métiers du multimédia et de l'internet		50	46

Le passage au Bachelor universitaire de technologie dès cette année nécessite d'anticiper l'augmentation des effectifs à trois ans car ni notre capacité d'encadrement, ni nos contraintes bâtementaires, ne nous permettront d'augmenter d'un tiers supplémentaire notre public actuel de DUT et passer ainsi de 24 groupes DUT sur l'ensemble du cursus à 36 groupes Bachelor.

Nous avons donc choisi de contingenter nos groupes de TD et avons voté en Conseil d'Institut une baisse relative de nos capacités lissée sur l'ensemble des spécialités. Nous avons distingué, comme demandé sur la plateforme, entre capacités Parcoursup et capacité totale.

Ce différentiel est nécessaire car il nous permet de répondre *a minima* aux enjeux de mobilité et de diversification des publics de BUT : accueil en passerelles, accueil de public de formation continue (notamment du fait de la disparition des DUT en Année spéciale, mais pas seulement), redoublements éventuels et césures, mobilité entrante internationale...

Pour les départements Carrières sociales et Information-Communication, nous avons fixé notre capacité d'accueil totale par groupe à 28 places (taille maximum d'un groupe TD dans le secteur des services) et

avons proposé 25 places par groupe sur Parcoursup afin de ménager d'emblée 3 places pour les dispositifs évoqués supra. Ce qui est plutôt un minimum.

Pour le département MMI, nous n'avons pas opéré de baisse de la capacité totale car nous étions déjà sur le seuil des groupes TD pour les formations dans le secteur de la production. Nous avons donc gardé 25 places au total par groupe TD et proposé 23 places sur Parcoursup.

Ce sont ces éléments qui expliquent la différence entre les 296 places Parcoursup et les 330 places en capacité totale.

Nous avons fait le choix de garder tous nos groupes TD. Nous espérons à terme ne pas devoir fermer des groupes, en fonction des moyens dont nous pourrions disposer

Mme Mellac rappelle que les capacités d'accueil sont soumises pour avis à la CFVU avant la délibération du CA du 22 janvier. Ces capacités seront renseignées dans la plateforme Parcoursup.

Mme Sion-Jenkis fait le constat d'un système à deux vitesses. Elle regrette que L'IUT puisse se prévaloir de TD à 28 alors même que les formations de l'université ont des TD de 40-45 étudiants sacrifiant la qualité de nos enseignements.

M. Baillon et Mme Ong Van Cung approuvent cette intervention.

Mme Mellac rappelle que la formation des IUT n'avait au départ pas vocation à être similaire à celle de l'université.

Mme Cousserand-Blin évoque la mise en place d'une évaluation annuelle visant à garantir une insertion professionnelle des étudiants de 50% dans le cadre de la réforme du BUT. Elle souligne que la réforme a été partagée de manière différente selon les IUT et les équipes pédagogiques. La diplômation à bac +3ans si elle s'entend dans les métiers de l'internet et de l'information-communication l'est moins dans l'animation. Cette réforme perçue de façon difficile en interne avec un encadrement d'un tiers de plus d'étudiants dans un dispositif où l'individualisation est marquée aura une incidence sur les capacités d'accueil. Les collègues ont besoin que la charge de travail supplémentaire soit prise en compte. L'arrêté prévoit un accueil des baccalauréats technologiques de 50% minimum. Aujourd'hui, l'IUT en accueille 24 %. L'idée est à terme de se rapprocher de cette cible afin de garantir une plus grande mixité des parcours.

Mme Bernus demande s'il envisagé des recrutements de personnels avec l'ouverture d'une troisième année. Elle souhaite également connaître les critères de sélection affichés sur Parcoursup.

Mme Cousserand-Blin prévient que l'augmentation des publics par l'ouverture d'une troisième année doit impliquer un dialogue sur l'obtention de moyens supplémentaires à négocier avec le Rectorat. La baisse des capacités d'accueil est un moyen d'attirer le regard du ministère sur cette question-là.

Sur Parcoursup, un ensemble de critères est pris en compte dans l'étude du dossier du candidat : le parcours scolaire et universitaire, l'expression de la motivation, l'expérience du candidat et la réponse aux questions complémentaires posées par la formation.

Mme Bernus rejette cette réforme qui se fait à marche forcée sans moyens supplémentaires tout en continuant à maintenir une sélection entre les étudiants.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Contre	2
Pour :	23

➡ **La CFVU donne un avis favorable aux capacités d'accueil en première année de BUT.**

### III/ QUESTIONNAIRE ÉVALUATION DES FORMATIONS

Mme Dupuy présente le questionnaire de l'évaluation des formations pour l'année universitaire 2020/2021. Etant donné le contexte particulier et des fortes implications que cela a pu avoir sur les conditions d'enseignement et d'évaluation, certaines questions ont fait l'objet d'une reformulation et des questions additionnelles ont été ajoutées.

Elle signale qu'un questionnaire sur les conditions de vie étudiante sera également mis en place cette année en collaboration avec les autres établissements d'Aquitaine.

Mme Sion-Jenkis demande combien de minutes met un étudiant pour répondre au questionnaire. Elle pense que la longueur du questionnaire peut avoir un impact sur le nombre de répondants.

Mme Dupuy répond que l'étudiant peut le remplir en plusieurs fois. Le questionnaire a des blocs de questions adaptés et diffère selon le profil de l'étudiant. Elle signale qu'il sera envoyé fin février pour les masters et mi-mars pour les autres niveaux.

M. Le Bourdonnec demande si une information à l'attention des enseignants pourra être faite lors de l'envoi du questionnaire aux étudiants.

Mme Dupuy dit qu'un mail sera adressé à tous enseignants en plus d'une actualité sur le site étudiant, la newsletter, les réseaux sociaux et l'application mobile UBMontaigne.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ **La CFVU donne un avis favorable au questionnaire d'évaluation des formations 2020/2021.**

### IV/ ADMISSION 2021 EN LICENCE PROFESSIONNELLE : CALENDRIER ET MODALITÉS D'ADMISSION

Mme Miras présente le calendrier d'admission en licence professionnelle. Elle rappelle que la procédure d'admission permet en particulier de s'assurer que les conditions d'accès dans l'année de formation demandée sont remplies.

L'examen du dossier porte sur la motivation, le curriculum vitae, les notes et résultats du baccalauréat, du DAEU ou du titre étranger et des années post bac. Une attention particulière est portée sur la ou les disciplines visées.

Le cas échéant, des éléments complémentaires pourront être demandés au candidat (travaux personnels, entretien, audition...). Ces éléments seront précisés par formation dans Apoflux et Candiut.

Elle rappelle que les capacités d'accueil sont indiquées à titre informatif et seront soumises à la délibération du CA du 22 janvier.

Mme Rahou signale un changement de plateforme nationale de recrutement pour les candidats de l'IUT depuis l'année dernière.

### UFR Langues et civilisations

Filières à capacité d'accueil								
	Ouverture Apoflux	Fermeture Apoflux	Pièces complémentaires	Modalités (entretien, audition, dossier, travaux)	Publication avis	Capacité d'accueil	Enseignant responsable	Gestionnaire
Mention Développement de Projets de Territoires								
Licence pro Développement à l'international des PME	3 mai 2021	25 mai 2021	1 <sup>er</sup> juin 2021	Dossier + entretien	5 juillet 2021	25	M. Emmanuel LABARBE	Laetitia TORDJEMAN
<b>UFR STC</b>								
	Ouverture Apoflux	Fermeture Apoflux	Pièces complémentaires	Modalités (entretien, audition, dossier, travaux)	Publication avis	Capacité d'accueil	Enseignant responsable	Gestionnaire
Mention Développement de Projets de Territoires								
Licence professionnelle Chargé de projet solidarité et Développement Durable	30/04/2021	20/05/2021	25/05/2021	Dossier +entretien du 10 au 21/06/2021	29/06/2021 Confirmation demandée	25	Mme HOFMANN Mme BERLAND BERTHON	Olivier DARRACQ
Mention Coopération et Développement International								
Licence professionnelle Valorisation, Animation et Médiation des Territoires Ruraux	26/04/2021	08/06/2021	15/06/2021	Dossier	24/06/2021 Confirmation demandée	20	Mme Valérie KOCIEMBA Mme LEMOIGNE	Olivier DARRACQ

### IUT BORDEAUX MONTAIGNE

Filières à capacité d'accueil								
Licences professionnelles	Ouverture	Fermeture	Retour du dossier	Modalités (entretien, audition, dossier, travaux)	Publication avis	Capacité d'accueil	Enseignant Responsable	Gestionnaire
<b>CARRIERES SOCIALES</b>								
Coordination de Projets de Développement Social et Culturel FI	27/02/2021	12/05/2021	06/04/ au 17/05/2021	Dossier et examens d'entrée	18/06/2021	20		Catherine SEGUIN
Médiation par le jeu et gestion de ludothèque FC	27/02/2021	Recrutement	Au	Fil	De l'eau	20		Catherine SEGUIN
Conception de projets & Médiation Artistique et culturelle FI	27/02/2021	07/05/2021	01/04 au 12/05/2021	Dossier et examens d'entrée	18/06/2021	20		Khadijia MERAHI
<b>INFORMATION COMMUNICATION</b>								
Médiations de l'Information Numérique et des Données FI	27/02/2021	07/06/2021	23/04 au 11/06/2021	Dossier	18/06/2021	20		Secrétariat-Infonum
Communication éditoriale et digitale FI	27/02/2021	12/05/2021	06/04/ au 17/05/2021	Dossier et examens d'entrée	18/06/2021	20		Khadijia MERAHI
Métiers du Livre – Documentation et bibliothèque parcours Bibliothécaire (apprentissage)	27/02/2021	26/04/2021	31/03/ au 30/04/2021	Dossier et examens d'entrée	18/06/2021	20		Camille SEGUIN
Métiers du Livre – Edition et commerce du livre parcours Editeur (apprentissage)	27/02/2021	26/04/2021	31/03/ au 30/04/2021	Dossier et examens d'entrée	18/06/2021	20		Camille SEGUIN
Métiers du Livre – Edition et commerce du livre parcours Libraire (apprentissage)	27/02/2021	26/04/2021	31/03/ au 30/04/2021	Dossier et examens d'entrée	18/06/2021	20		Camille SEGUIN
<b>METIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET</b>								
Stratégie Média et Expertise Digitale FI	27/02/2021	12/05/2021	06/04/ au 17/05/2021	Dossier et examens d'entrée	18/06/2021	20		Secrétariat-Infonum

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Contre :	2
Pour :	24

➡ **La CFVU approuve le calendrier et les modalités d'admissions 2021 des licences professionnelles.**

## V/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat présente le renouvellement de la convention de partenariat passée entre l'UBM et le lycée Bertrand-de-Born (CPGE).

Le partenariat établi entre le lycée et l'université porte sur les actions suivantes :

- Mise en place d'une commission pédagogique mixte de validation des études,
- Reconnaissance du parcours de l'étudiant de CPGE ou CPES

Les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public sont obligatoirement inscrits dans une formation proposée par l'un des EPCSCP ayant conclu une convention avec ce lycée, selon des modalités précisées par décret. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ **La CFVU approuve le renouvellement de la convention de partenariat relative aux classes préparatoires entre l'UBM et le lycée Bertrand-de-Born.**

M. Valat présente l'avenant à la convention de partenariat passée entre l'UBM et le lycée Magendie. Conformément à l'article 10 de ladite convention précisant l'entrée en vigueur et la durée de la convention, courant sur la période du contrat quinquennal 2016/2020, la convention de partenariat est prolongée jusqu'à l'année académique 2021/2022. Les autres articles restent inchangés.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ **La CFVU approuve l'avenant à la convention de partenariat entre l'UBM et le lycée Magendie.**

M. Valat présente l'avenant à la convention de partenariat relative à la licence professionnelle mention métiers du commerce international parcours Développement international des PME passée entre l'UBM et le lycée Brémontier.

Conformément à l'article 8 de ladite convention précisant l'entrée en vigueur et la durée de la convention, courant sur la période du contrat quinquennal 2016/2020, la convention de partenariat est prolongée jusqu'à l'année académique 2021/2022. Les autres articles restent inchangés.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

**➡ La CFVU approuve l'avenant à la convention de partenariat entre l'UBM et le lycée Brémontier.**

M. Valat présente l'avenant à la convention d'attribution d'une subvention à l'UBM par l'Ofici public de la lenga occitana.

Le Diplôme d'université d'Occitan spécialité Culture, patrimoine et spectacle vivant a été mis en place grâce à un partenariat conventionné entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO).

Les articles 3, 5 et 9 de la convention d'attribution d'une subvention n°C16.0263 signée le 22 décembre 2016 sont modifiés.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

**➡ La CFVU approuve l'avenant à l'attribution d'une subvention à l'Université Bordeaux Montaigne par l'Ofici public de la lenga occitania.**

## **VI/ MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES PROJETS SOUMIS AU FONDS DE SOUTIEN A LA PÉDAGOGIE**

Mme Mellac rappelle que le FSP<sup>2</sup> vise à attribuer des fonds pour les projets pédagogiques nouveaux et l'internationalisation des formations. Il a été doté 50 000 € pour l'année universitaire 2020/2021.

L'appel a été diffusé au sein des unités de formation et la procédure d'approbation et de priorisation des projets est organisée au sein des UFR. La commission d'examen se prononce sur l'éligibilité des projets.

---

<sup>2</sup> Fonds de soutien à la pédagogie



Cette commission non statutaire se réunit une fois par an. Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur son renouvellement.

Une modification de la composition est envisagée :

- Le VP CA,
- La VP CFVU,
- Le VP étudiant,
- 3 représentants élus au sein de la CFVU,
- 1 représentant étudiant élu au sein de la CFVU,
- 1 représentant de la Direction de chacune des composantes,
- La responsable du centre de responsabilité budgétaire accompagnement des formations et vie universitaire

Mme Mellac propose de passer au vote de la mise en place de la commission.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	24
Abstention :	2

**➡ La CFVU approuve la modification de la composition fonctionnelle de la commission fonds de soutien à la pédagogie.**

M. Barros et M. Labarbe proposent leurs candidatures.

Mme Rahou et M. Le Bourdonnec propose de continuer à siéger au sein de cette commission.

Mme Mellac propose de passer au vote de la proposition de composition de la commission.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	24
Abstention :	2

**➡ La CFVU approuve la désignation des élus de la CFVU pour siéger à la commission FSP.**

## VII/ ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AUTO-ÉVALUATION DU SECOND CYCLE

Mme Mellac signale que sur les 32 auto-évaluations de master, 19 ont été transmises. Les dossiers ainsi que la méthodologie et la grille de relecture sont à disposition des UFR afin qu'ils soient présentés en Conseil d'UFR.

Ils seront proposés à la validation de la CFVU le 25 février.

Elle signale que le rapport global d'auto-évaluation demandé par l'HCERES est en cours de constitution.

Mme Sion-Jenkis s'interroge sur le travail de relecture des dossiers d'auto-évaluation. S'agit-il d'une amélioration de la qualité formelle du dossier en les mettant en adéquation avec les attendus de l'HCERES ? Elle pense que cette tâche entre plutôt dans le champ de compétence de l'équipe présidentielle que celui des UFR.

Elle dit avoir souvent du mal à reconnaître dans l'ordre du jour les questions importantes de celles qui le sont moins et demande que les questions nécessitant des discussions soient placées en début de séance. Elle souhaite également que le bureau de la CFVU soit plus largement sollicité sur ces questions.

Mme Mellac répond que l'ordre du jour est constitué de façon à permettre aux personnes invitées d'effectuer leur présentation en premier et ce, afin de les libérer. La multiplication des réunions de la cellule de crise et des CDUFRI a rendu impossible la réunion du bureau de la CFVU depuis la rentrée. Un bureau sera prochainement convoqué pour travailler sur le calendrier de l'année universitaire.

M. Valat ajoute que dans l'ordre du jour, tous les dossiers importants sont notés pour approbation. Certains votes sont ajoutés pour avis notamment afin d'appuyer le vote du CA dans sa compétence.

Mme Ong Van Cung regrette également que le cadrage, l'arbitrage et la politique de l'établissement dans le cadre de la nouvelle offre de formation arrive tardivement.

Mme Mellac rappelle que le travail proposé à la CFVU sur les dossiers d'auto-évaluation est un travail d'amélioration. Elle comprend l'opposition à la LPR<sup>3</sup> mais pense qu'il faut le distinguer du travail sur la méthodologie de l'auto-évaluation. Elle dit avoir été surprise de renvoyer à l'équipe politique et aux services administratifs, ce travail qui est de la compétence même des membres enseignants de la CFVU.

Mme Sion-Jenkis est d'accord sur la distinction à faire entre l'opposition à la LPR et le travail sur la méthodologie. Elle se dit gênée de relire et évaluer des dossiers loin de son champ de compétence et pense que les membres peuvent avoir une compréhension très différente des attendus de l'HCERES. Ce type de travail a autrefois été fait par le VP CFVU quant au travail en CFVU, il se limite selon elle à un travail préparatoire. L'équipe présidentielle ayant été très claire sur la nécessaire transmission des dossiers à l'HCERES, cette relecture serait un moyen d'affirmer cette position.

Mme Mellac estime que ces dossiers concernent les formations de l'établissement et relèvent donc de la compétence de la CFVU.

Mme Ong Van Cung réaffirme la dimension politique de la remontée des dossiers à l'HCERES pour laquelle la liste Montaigne Autrement avait affirmé son opposition et que l'équipe présidentielle doit assumer ses engagements.

Mme Mellac évoque l'importance du travail d'analyse de la formation par les pairs pour produire une nouvelle offre de formation.

Mme Le Coz Thouvais ajoute que ce travail de relecture est un exercice de pratique courante au sein de nombreux établissements. Ce travail permettant notamment une connaissance et une émulation de ce qui est fait par les autres formations.

Mme Ong Van Cung pense que cette discussion ne peut avoir lieu qu'en ayant connaissance des éléments de cadrage pédagogiques et budgétaires de la nouvelle offre de formation.

---

<sup>3</sup> Loi de Programmation de la Recherche

Mme Mellac dit que la relecture des dossiers d'auto-évaluation de l'Université de Bordeaux a déjà été réalisée alors même qu'ils n'ont pas encore produit le cadrage de leur nouvelle offre.

M. Alessandrello aimerait un éclaircissement sur la position présidentielle et celle portée par Mme Ong Van Cung.

Mme Mellac affirme l'opposition de l'équipe présidentielle à la LPR. Elle souligne la volonté de distinguer cette question de celle de l'auto-évaluation par l'HCERES. Beaucoup de collègues font cette distinction puisqu'ils font remonter certains éléments de l'auto-évaluation. M. Larré a envoyé en début d'année une lettre réaffirmant ce positionnement défendu également par l'équipe pendant la campagne électorale.

Mme Ong van Cung ne se déclare pas s'opposée à la remontée HCERES pour les masters et les centres de recherche. Toutefois, estimant qu'il s'agit du seul moyen d'action contre la LPR, elle insiste sur un positionnement clair de l'équipe présidentielle avant de prendre part à la relecture en sa qualité de membre de la CFVU.

## **VIII/ ODF 2022-2026 : ÉTAT D'AVANCEMENT SUR LES GRANDES THÉMATIQUES, RETOUR DES MAQUETTES, RAPPEL DU CALENDRIER**

Mme Mellac fait un point sur l'état d'avancement du travail sur la nouvelle offre de formation. Les groupes de travail mis en place pour accompagner la construction de la nouvelle offre de formation travaillent en même temps que la construction de l'offre en raison du calendrier perturbé l'année dernière. Les résultats arrivent progressivement. Des fiches sur les thématiques suivantes sont désormais disponibles sur l'ENTP :

- les parcours adaptés,
- les blocs de compétences,
- les compétences transversales,
- la soutenabilité,
- la saisie sur Actul,
- l'internationalisation,
- l'apprentissage,
- l'UE découverte

Les fiches sur l'UE Langue, la FAD et la formation doctorale sont en cours de finalisation.

Elle signale que les services de la DOSIP, le SCD, les Relations internationales et le DAPS offrent leur expertise pour accompagner les formations sur la mise en place des différents dispositifs.

Une quinzaine de maquettes ont été saisies dans Actul et une accélération de la saisie est prévue la semaine prochaine puisque les UFR Humanités et STC sont prêtes pour cette saisie. En revanche, un retard important de saisie est signalé par l'UFR Langues notamment en raison des fortes mutualisations entre les formations.

M. Alessandrello souhaite revenir sur le cas des étudiants en FAD qui subissent aujourd'hui un isolement grandissant dans le contexte de crise sanitaire.

Mme Mellac évoque un suivi spécifique mis en place dans chaque formation qui complète le suivi global réalisé auprès des étudiants en difficulté. Le déploiement des tuteurs de sociabilisation permettra de renforcer le lien avec ces étudiants.

M. Dagneau indique que la situation des étudiants en FAD est suivie comme celle de tous les autres étudiants en détresse. Il estime toutefois que la mise en œuvre d'examens à distance a pu leur être favorable puisque l'on constate un taux de présence plus élevé aux examens de janvier.

Mme Durrans demande si des arbitrages sur d'éventuelles ouvertures et fermetures de formation ont déjà été effectués. Pour le moment, les responsables de formation naviguent à vue et seule l'injonction de réduction de 10% au niveau de l'UFR a été donnée. Certains départements aimeraient une marge de manœuvre concernant les 1500 heures fixées. Elle demande si la CFVU sera consultée pour d'éventuels arbitrages sur ces questions.

Mme Mellac évoque une demande forte de la part des UFR de disposer des enveloppes budgétaires pour des arbitrages internes aux UFR. Une discussion avec les formations sur des éléments importants tels que le VHE et le nombre minimum d'étudiants par formation a déjà eu lieu. Une phase de dialogue avec l'équipe présidentielle sera organisée avant une présentation et un vote de la CFVU le 29 avril.

Mme Durrans souhaite connaître les critères d'attribution des enveloppes allouées.

Mme Mellac rappelle les problèmes de soutenabilité de l'offre de formation actuelle qui pèsent fortement sur notre masse salariale et nos campagnes d'emplois. Une réduction de 15% par rapport à 2019/2020 est donc envisagée.

Mme Le Coz Thouvais ajoute que dans l'élaboration des enveloppes, les évolutions des effectifs au cours des dernières années ont été prises en compte.

Mme Durrans demande si le VHE peut être en dessous des 1500 heures prévues.

Mme Mellac signale que le texte de l'arrêté licence prévoit un enseignement à hauteur de 1500 heures intégrant notamment projet tuteuré ou stage.

Mme Ong Van Cung s'inquiète de la suppression de la langue en L1 qui entraîne la perte d'un semestre d'enseignement ainsi que de la diminution du volume horaire des langues en master. Ce choix pose le problème de l'attractivité et de la qualité des formations de notre établissement et de l'internationalisation plus tardive de nos étudiants. Les étudiants de L1 devront alors s'inscrire sur une certification désormais payante, ce qui va accentuer les inégalités. Elle a l'impression que les décisions dans le cadre de la nouvelle offre de formation ont été prises sans réflexion préalable commune. Elle demande quels sont les critères qui ont conduit à cette prise de décision. L'urgence du calendrier de remontée de l'offre de formation pose le problème de la réflexion globale à l'échelle de l'établissement.

Mme Mellac rappelle que la question des langues a déjà été débattue en CFVU lors du vote de la lettre de cadrage de licence. Le choix a été fait de ne pas proposer d'UE dans la maquette de L1 en raison des difficultés à recruter de chargés de cours principalement pour le département d'anglais. La suppression de l'UE de langue des maquettes de L1 ne signifie pas que les étudiants ne pourront pas suivre des enseignements en langue. Le groupe de travail sur l'UE Langue a proposé pour encourager la pratique des langues en L1, la gratuité d'inscription aux enseignements dispensés par le CLBM, le suivi d'une formation en ligne...

Mme Sion-Jenkis souligne l'importante pour les équipes pédagogiques d'inciter les étudiants à s'inscrire dans les cours proposés par le CLBM.

Elle insiste sur la nécessité de mettre à disposition des membres de la CFVU les documents d'arbitrage de la nouvelle offre de formation.

Mme Mellac répond que le projet d'offre de formation doit être étudié au sein des UFR, au regard de l'enveloppe globale allouée. Les éléments de discussion du CA seront mis à disposition des membres de la CFVU sur le BV.

Mme Ong Van Cung pense que sur la question de l'enseignement de la langue, l'intérêt de nos étudiants doit prévaloir.

Mme Bernus estime que la suppression de l'enseignement en langue pour les L1 va accentuer l'inégalité d'accès à la langue entre les étudiants  
Elle demande à quoi correspondent les chiffres de 5 000 étudiants en L1 et 2 700 en L2 donnés.

Mme Mellac répond que cela correspond aux étudiants en réorientation. Des chiffres précis sur ces éléments sont disponibles sur la page internet de l'observatoire des étudiants.

## **IX/ ODF 2022-2026 : MÉTHODOLOGIE ET VALIDATION DU DOSSIER D'ACCREDITATION**

Mme Mellac présente la proposition de méthodologie de validation du dossier d'accréditation en premier et deuxième cycles.

Le dossier demandé par l'HCERES doit contenir :

- un document de présentation politique
- une fiche d'identité par mention

Afin de mieux connaître le contenu des mentions au moment de leur validation, elle propose de rajouter une courte fiche de présentation de chacun des parcours composant les mentions, comprenant une représentation très synthétique de chacune des maquettes.

Ces fiches par parcours, non exigées par l'HCERES, ne leur seront pas transmises. Elles sont donc extérieures au dossier d'accréditation proprement dit.

La méthodologie proposée est identique à celle de la précédente accréditation : **une relecture croisée des fiches par les porteurs de mentions**. Chaque porteur de mention qui dépose une fiche, sera chargé de la relecture d'une autre fiche, rattachée à une autre UFR.

La répartition sera proposée et validée lors de la CFVU du 25 février, de même que le rapport de relecture.

Calendrier des relectures :

Vote en CFVU de la répartition des relectures et du rapport de relecture	25 février 2021
Retour des fiches d'identité (mention + parcours) et envoi aux relecteurs	10 mars 2021
Retour des rapports de relecture et envoi aux porteurs de mention	17 mars 2021
Retour des fiches d'identité (mention + parcours) corrigées et envoi aux composantes	24 mars 2021
Vote dans les Conseils d'UFR	Avant le 2 avril 2021
Vote en CFVU	29 avril 2021

Un modèle de fiche d'identité par parcours sera envoyé aux membres de la CFVU pour recueillir leurs avis.

Mme Sion-Jenkis demande si l'équipe politique intervient dans ce processus.

Mme Mellac signale qu'il s'agit une nouvelle fois d'une amélioration globale des fiches par les porteurs de mention. Une fois relues les fiches seront soumises à la validation des UFR avant un vote par la CFVU.

M. Valat s'inquiète du retard pris par l'UFR de Langues et rappelle que dans la précédente offre de formation, le calendrier avait déjà posé problème notamment en raison du nombre important de mutualisations.

M. Baillon regrette que l'on manque de visibilité dans la construction des maquettes sur certains éléments et notamment les mutualisations. Il est aujourd'hui difficile de se repérer et aucun outil n'est disponible pour faciliter ce travail, ce qui explique la lenteur de certains travaux. Des maquettes seront proposées sans certitude que cela puisse fonctionner.

Il partage la vision donnée par d'autres membres de la CFVU sur la nécessité d'un cadrage plus lisible notamment sur les enveloppes, et ce afin de déterminer si des équilibres pourront être trouvés entre les formations.

Des rumeurs sur le report d'un an de la vague C nous laisse entrevoir un élément de réflexion et pense qu'il serait bien d'avoir un positionnement là-dessus.

Mme Mellac regrette que le calendrier contraint n'ait pas permis de mener un travail de réflexion collective plus approfondi notamment sur les séminaires d'ouverture de master.

Le décalage de la vague C a des impacts sur notre prochaine offre de formation qui durera 6 ans au lieu des 5 prévus initialement. Il n'a toutefois jamais été question pour le ministère de décaler la vague dont nous dépendons.

Mme Le Coz Thouvais indique que l'équipe projet peut être contactée à l'adresse [nof2022-26@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:nof2022-26@u-bordeaux-montaigne.fr). Les informations relatives à la nouvelle offre de formation sont disponibles sur l'ENTP <https://entp.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/universite/projets-d-etablissement/nouvelle-offre-de-formation-2022-2026.html>

Mme Ong Van Cung dit que la simplification de la gestion par l'HCERES de l'auto-évaluation et de l'accréditation accroît la nécessité d'une coordination et d'un cadrage global. La construction de la nouvelle offre de formation doit nécessairement être une réflexion politique de l'établissement sur la qualité de la formation et pas simplement guidée par des questions budgétaires.

Elle pense qu'une demande de report d'un an aurait dû être effectuée par l'université.

Mme Le Coz Thouvais répond que l'on s'inscrit dans un cycle avec une dynamique nationale où le décalage touche l'équilibre global des établissements français.

Mme Mellac pense qu'il aurait sûrement été possible de mieux faire dans d'autres circonstances. Elle rappelle que les enveloppes transmises aux UFR ont été discutées longuement en CDUFRI et en CA. Une proposition de relecteurs sera présentée lors de la prochaine CFVU.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Pour :	14
Abstention :	11

➡ *La CFVU donne un avis favorable à la méthodologie de validation du dossier d'accréditation des formations 2022-2026.*

## **X/ ARRETE RELATIF A LA CERTIFICATION OBLIGATOIRE ET ANGLAIS POUR TOUS LES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE A COMPTER DE LA RENTRÉE 2020**

Mme Mellac signale qu'un courrier de la DGESIP vient confirmer le déploiement de l'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie.

L'entreprise PeopleCert a été choisie par le M.E.S.R.I. pour mettre en œuvre et délivrer une certification en langue anglaise aux étudiants de premier cycle pour 4 ans.

Cette certification sera mise en place à partir de la rentrée 2021 et aucune validation de diplôme ne sera possible sans le passage de cette certification.

En réaction à ce projet, un grand nombre d'universités de Sciences humaines et sociales, Langues et Lettres ont émis une vive opposition et des recours vont être déposés.

M. Pichon demande si la mise en place en deux temps prévue initialement est abandonnée.

Mme Mellac répond qu'il n'y a plus de formations pilotes pour l'année universitaire 2020-2021 mais une mise en place pour toutes les formations dès la rentrée 2021.

## **XI/ ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DU SECOND SEMESTRE**

Mme Mellac signale une légère modification du courrier adressé par le Président pour l'organisation des enseignements du second semestre concernant l'heure de fermeture de l'université. En effet, les textes offrent la possibilité de poursuivre les cours ayant débuté avant 18h après l'heure du couvre-feu.

Pour le reste, les modalités restant inchangées : les TD à caractères pratiques peuvent se tenir sur décision du rectorat, un accueil en présentiel des étudiants à caractère fragile par groupe de 10 avec tutorat est mis en place...

A partir du 25 janvier, l'université aura la possibilité d'accueillir les étudiants de L1 en TD à hauteur de la moitié de la jauge des salles. Cette possibilité est laissée au choix des formations.

Aucune date de retour n'est envisagée pour les étudiants des autres niveaux.

Mme Durrans craint que la forte mutualisation des UE dans les formations entraîne des problèmes organisationnels de présentiel/distanciel.

Elle se dit favorable à une reprise en présentiel mais se demande s'il n'aurait pas été plus simple de proposer une reprise après les vacances de février.

Elle demande si les enseignants qui souhaitent un retour sur site devront assurer la continuité des cours en distanciel en parallèle.

Mme Mellac dit que l'arrêté rend possible le retour sur site et que certaines formations souhaitent ce retour.

Elle rappelle que la continuité des cours en distanciel est une obligation.

M. Dagneau pense qu'il est important de mettre en place tout ce qui est possible pour faire revenir les étudiants sur site. Il évoque un nombre important de signalement de détresse inquiétants qui va au-delà des problèmes organisationnels déposés sur le SOS aide numérique.

M. Alessandrello dit que l'université doit mettre en place un plan sanitaire pour un retour en présentiel afin de permettre la reprise du lien social, de l'apprentissage et rompre le mépris du gouvernement vis-à-vis des enseignants et des étudiants.

Mme Mellac signale que la CFVU n'est pas l'instance délibérative pour l'élaboration d'un plan de reprise. Il s'agit aujourd'hui de favoriser le présentiel en accompagnant au mieux les formations. Elle regrette les décisions dispersées données par le ministère mais n'est toutefois pas certaine que l'ensemble des personnels de l'université soit favorable à la réouverture de l'université en présentiel en l'état actuel de la crise sanitaire.

Mme Sion-Jenkis souligne qu'en Histoire, il n'y a pas de décision contre une reprise en présentiel à l'échelle du département, la décision revenant à chaque enseignant. Il serait bien d'avoir au niveau de l'établissement un plan d'action pour une reprise des enseignements après les vacances de février. Dans le flou lié à la situation sanitaire aggravé par la politique du gouvernement, il faudra faire de notre mieux pour donner une perspective claire aux étudiants.

## **XII/ QUESTIONS DIVERSES**

Mme Mellac prévient que les points suivants prévus à l'ordre du jour sont reportés à la prochaine CFVU.

Concernant la session d'examen du premier semestre, elle tient à remercier le travail accompli par les services de la DSIN, les UFR et la Direction de la Scolarité qui ont permis d'assurer une session d'examens en distanciel sans problèmes majeurs. Les documents de bilan de cette session d'examen seront déposés sur le BV en vue de la prochaine CFVU.

Concernant l'organisation des évaluations de second semestre, elle signale que la décision doit être prise très rapidement. Un travail sur l'amélioration des MCC est à mener.

M. Le Bourdonnec s'interroge sur la nécessité d'un nouveau vote des MCC puisque toutes les modalités ont été envisagées.

Mme Mellac évoque de légères améliorations à apporter notamment sur des précisions concernant les types d'épreuves envisagées par les formations.

M. Valat évoque la création du Diplôme d'Établissement labélisé PaRéO.

A l'origine, ce diplôme proposé par l'université Paris Descartes est désormais essaimé nationalement. Notre université a été élue au travers d'un appel à projet pour le proposer aux étudiants dès la rentrée 2021.

Ce diplôme vise à offrir aux bacheliers qui hésitent entre différentes formations une année pour réfléchir, murir et affiner leur projet d'étude voire leur projet professionnel en leur permettant de découvrir plusieurs disciplines, plusieurs cursus universitaires ou autres formations post-bac telles que les STS, plusieurs environnements professionnels et de renforcer certaines connaissances et compétences.

La CFVU est informée que compte tenu du calendrier, ce diplôme a été ouvert sur Parcoursup permettant aux lycéens d'y candidater.

M. Baillon pose le problème d'ouvrir une nouvelle formation alors même que l'on déplore la diminution des heures sur les autres formations de l'université. Il souhaite qu'une véritable discussion sur ce sujet soit menée lors de la prochaine CFVU.



Mme Mellac signale qu'une présentation complète de ce diplôme sera faite lors de la CFVU du 25 février. Elle précise que ce diplôme porté par la DOSIP est intégralement financé par le ministère.

M. Dagneau souhaite intervenir sur le point de la concertation étudiante relative à la validation de l'année universitaire 2020/2021.

Les organisations et associations étudiantes ont mené une enquête auprès des étudiants de l'université sur les conditions de travail et d'évaluation du premier semestre et leur impact sur leurs études. Le questionnaire a été envoyé aux étudiants lundi et à ce jour, on dénombre 4 094 réponses. Il aimerait pouvoir en faire une restitution et lancer un débat autour de cette question.

Pour que cette discussion ait un sens, il faut impérativement qu'elle ait lieu avant la tenue des jurys de premier semestre.

Mme Mellac souligne l'importance de cette discussion pour la suite de l'année universitaire. Elle propose de réfléchir à l'organisation d'une CFVU exceptionnelle pour traiter de cette question.

M. Alessandrello pense qu'il est nécessaire de convoquer une CFVU exceptionnelle pour discuter de ce point avant la tenue des jurys prévus entre le 8 et le 10 février.

Mme Sion-Jenkis se dit favorable à l'organisation d'une CFVU exceptionnelle afin d'alléger celle du 25 février.

Mme Bernus relaie l'urgence de traiter la question des conditions d'études face à la multiplication des tentatives de suicides d'étudiants.

Mme Mellac propose d'organiser une CFVU exceptionnelle le 4 février pour traiter de cette question.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H45.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRE